



Champions des langues officielles

Guide d'activités stratégiques

Rôle du champion

Le champion a pour rôle, d'une part, de rehausser la visibilité des langues officielles dans son institution et, d'autre part, d'appuyer l'administrateur général afin de s'assurer que l'institution respecte les engagements et les obligations du gouvernement en matière de langues officielles, en ce qui a trait :

- au service au public;
- à la langue de travail;
- à la participation équitable des Canadiennes et des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise;
- à l'appui au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Les champions œuvrent au sein de chaque institution dans le domaine de la gestion stratégique. Ils sont appelés à exercer un leadership, notamment auprès de leurs collègues membres du comité de la haute direction, afin que les langues officielles soient au cœur des décisions. Ils facilitent l'atteinte des objectifs en matière de langues officielles en misant sur une approche fondée sur des valeurs qui vise l'excellence.

Réseaux des champions

Quelque 200 institutions sont assujetties à la *Loi sur les langues officielles*. En 1998, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a lancé un appel aux administrateurs généraux pour qu'ils nomment un champion des langues officielles au sein de leur institution. De là sont nés les réseaux des champions des langues officielles – celui des champions ministériels et celui des champions des sociétés d'État et autres institutions. En août 2003, les champions ministériels ont instauré le Conseil du Réseau des champions ministériels des langues officielles qui est constitué d'une vingtaine de membres et dont le mandat est d'agir à titre de leader et d'agent de changement pour faire avancer le dossier des langues officielles.

La Direction des langues officielles de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada consulte les réseaux des champions pour les enjeux et les orientations stratégiques en matière de langues officielles. En plus d'une conférence annuelle tenue en région pour chaque réseau qui permet aux champions de mieux connaître les besoins et les enjeux des communautés de langue officielle en situation minoritaire, plusieurs rencontres sont organisées au cours de l'année, que ce soit sous la forme de journées de réflexion, de séances d'information ou encore de petits-déjeuners de travail ou de consultation dans le but de contribuer à l'avancement du Programme des langues officielles (le Programme).

Activités stratégiques à l'appui du Programme

Maximiser l'usage des langues officielles

Intégrer les langues officielles au cœur des décisions en :

- s'assurant que le processus de planification stratégique de l'institution inclut tous les aspects du Programme;
- s'assurant que les normes de services respectent l'engagement de l'institution à offrir des services de qualité dans les deux langues officielles, là où c'est requis;
- veillant à ce que les vérifications internes et les évaluations de programmes tiennent compte des objectifs du Programme;
- s'assurant que les politiques de l'institution tiennent compte des langues officielles;
- s'assurant que les initiatives font l'objet d'une analyse de leurs répercussions sur les objectifs en matière de langues officielles;
- favorisant la consultation auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- incorporant les données liées à la gestion du Programme dans les systèmes d'information.

Appuyer le Programme

Veiller à la mise en œuvre du Programme au sein de l'institution en :

- voyant à la préparation d'un plan d'action et d'un rapport d'étape sur l'atteinte des objectifs en matière de langues officielles;
- s'assurant d'avoir une structure organisationnelle adéquate pour permettre une gestion efficace du Programme;
- voyant, au besoin, à la mise sur pied d'un réseau pour assurer l'atteinte des objectifs en matière de langues officielles;
- favorisant la diffusion d'outils qui expliquent les politiques en matière de langues officielles;
- encourageant l'inclusion d'objectifs en matière de langues officielles dans les évaluations de rendement des gestionnaires;
- proposant des mesures aptes à créer un milieu de travail propice à l'usage des deux langues officielles dans les régions désignées bilingues;
- appuyant la personne responsable des langues officielles dans ses activités de sensibilisation auprès des employés (séances d'orientation, formation linguistique et activités de maintien de l'acquis linguistique).

Promouvoir les langues officielles

Démontrer l'engagement de l'institution envers la dualité linguistique en :

- utilisant les deux langues officielles au sein du comité de la haute direction et dans toutes les réunions tenues dans les régions désignées bilingues;
- intégrant les langues officielles aux événements spéciaux;
- s'assurant que le rapport annuel sur les langues officielles de l'institution fait l'objet de discussion au comité de la haute direction et est diffusé aux employés sur le site Intranet;
- incluant les langues officielles dans le programme de primes au mérite de l'institution;
- informant régulièrement l'administrateur général des activités de l'institution, des activités du réseau des champions et des activités des organismes centraux en matière de langues officielles.